

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2017-47

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'ordonnance portant transposition de la directive 2014/95/UE modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes ;

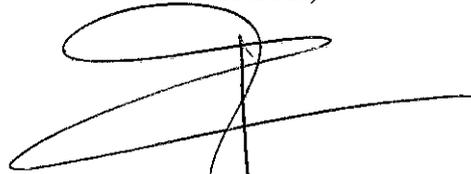
En ayant délibéré lors de sa séance du 16 mai 2017,

Émet un avis favorable sur le projet d'ordonnance susvisé, sous réserve, à l'article 11 du projet, de distinguer dans un nouvel article les dispositions relatives aux institutions de prévoyance relevant du titre 3 du livre 9 du code de la sécurité sociale et, à l'article 12, d'indiquer un renvoi aux dispositions relatives à la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue à l'article L. 225-102-1 du code de commerce.

Fait le 16 mai 2017.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER